

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PRÉALABLE À LA DÉCLARATION DE PROJET DE LA CRÉATION DE LA HALTE DE SAINTE-MUSSE DANS LA COMMUNE DE TOULON

Une enquête publique, préalable à la déclaration de projet définie à l'article L.126-1 du code de l'environnement, portant sur la création de la halte de Sainte-Musse dans la commune de Toulon, est ouverte du 21 novembre 2019 au 23 décembre 2019 (12h) soit 32,5 jours ouvrables.

Le projet de création de la halte de Sainte-Musse consiste en la création d'un second arrêt ferroviaire dans la commune de Toulon. Cet arrêt permet notamment la desserte de l'hôpital de Sainte-Musse, le plus important hôpital du Var, et les échanges intermodaux entre le réseau ferroviaire et les autres modes de transports.

Le projet est situé à l'est de la commune de Toulon, sur des terrains propriété de SNCF Réseau et ne nécessite donc pas d'acquisition foncière.

### Caractéristiques principales du projet :

- deux quais latéraux de 220 mètres de longueur avec abris pour les voyageurs,
- une passerelle de franchissement de la voie munie de 2 ascenseurs et de 2 escaliers,
- un bâtiment d'entrée de gare (rue Blondel) avec un distributeur automatique de billets,
- un dispositif d'information des voyageurs et signalétique, des caméras de vidéosurveillance,
- un abri de 40 vélos.

SNCF Réseau, représenté par la Direction Territoriale Provence – Alpes – Côte d'Azur, est maître d'ouvrage du projet.

Au terme de l'enquête, et dans un délai de 12 mois suivant la clôture de l'enquête, SNCF Réseau pourra se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de la création de la halte de Sainte-Musse.

Le commissaire enquêteur désigné par ordonnance du 15 octobre 2019 du Tribunal administratif de Montreuil, en charge de la conduite de l'enquête publique, est Monsieur Denis SPALONY Ingénieur en chef, DGST de Sainte-Maxime en retraite.

### Modalités de l'enquête publique

Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut transmettre ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : [contact-paca@reseau.sncf.fr](mailto:contact-paca@reseau.sncf.fr) ainsi que par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Toulon. Ces avis seront consultables sur le site Internet et sur un poste électronique à la mairie de Toulon.

L'adresse courrier est la suivante :

Monsieur Denis SPALONY commissaire enquêteur  
Halte de Sainte-Musse  
Mairie de Toulon  
Direction ville durable 10<sup>e</sup> étage Bureau 1014  
Avenue de la République - CS 71407  
83056 Toulon Cedex

L'enquête se déroulera aux dates précisées ci-dessus et le dossier d'enquête publique sera consultable dans le lieu et aux horaires suivants :

Mairie de Toulon, Direction ville durable, 10<sup>e</sup> étage Bureau 1014, Avenue de la République, Toulon – du lundi au vendredi – de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les personnes intéressées pourront consulter le dossier d'enquête publique et consigner leurs observations sur le registre d'enquête mis à disposition dans le lieu précisé aux jours et heures précités.

L'ensemble des documents constituant le dossier d'enquête est également téléchargeable sur le site internet de SNCF Réseau : <https://www.sncf-reseau.com/fr/reseau/paca/halte-ferroviaire-sainte-musse/presentation>.

**Toute observation parvenue par courrier ou voie électronique après le jour et l'heure de clôture de l'enquête, soit le 23 décembre à 12h, sera jugée irrecevable.**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales dans les lieux, aux jours et heures ci-dessous mentionnés :

Lieux et adresses	Dates et horaires des permanences
Mairie de Toulon	21/11 de 8h30 à 12h
Direction ville durable	27/11 de 13h30 à 16h30
10 <sup>e</sup> étage Bureau 1014	05/12 de 8h30 à 12h
Avenue de la République	18/12 de 13h30 à 16h30
Toulon	23/12 de 8h30 à 12h

Le dossier d'enquête publique comprend les pièces suivantes :

- la mention des textes qui régissent l'enquête et la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, ainsi que la décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête par SNCF Réseau (tome A),
- le plan de situation (tome B),
- l'étude d'impact et son résumé non technique,
- les avis recueillis sur le projet,
- l'avis de l'Autorité environnementale - Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable - sur l'étude d'impact, et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage (tome E),
- les avis des collectivités et leurs groupements intéressés par le projet (tome E),
- le bilan de la procédure de concertation préalable menée en 2018 (tome D),
- la mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet dont SNCF Réseau a connaissance (tome A).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront rendus publics pendant un an à compter de la clôture de l'enquête (remise du rapport) : par voie dématérialisée sur le site <https://www.sncf-reseau.com/fr/reseau/paca/halte-ferroviaire-sainte-musse/presentation> ou au siège de l'enquête publique où ils peuvent être consultés sur support papier.

Toute information peut être obtenue auprès de SNCF Réseau à l'adresse suivante : [pamela.bernard@reseau.sncf.fr](mailto:pamela.bernard@reseau.sncf.fr)

Le présent avis d'enquête est inséré en caractères apparents dans deux journaux régionaux : Var Matin et La Marseillaise, affiché en mairie de Toulon, sur le lieu de réalisation du projet et autres panneaux officiels de la ville de Toulon.